Crédit Mutuel
Asset Management

AVIS INTERNET

Paris, le 11/05/2026

Madame, Monsieur,

La société de gestion a décidé de modifier la prise en compte des critères extra-financiers des valeurs en portefeuille, en passant d'une approche en sélectivité à une approche en amélioration de note, de façon à permettre à la gestion de saisir toutes les opportunités liées aux valeurs de l'univers d'investissement.

La classification de votre fonds en tant que produit promouvant des objectifs environnementaux et sociaux reste inchangée.

Cette modification entrera en vigueur **à compter du 15 mai 2026** et ne nécessite pas l'agrément de l'AMF.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés de votre OPC mis à jour. Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.